

TABLEAU DE CONCORDANCE

entre les articles de la proposition de loi n° 325 complétant l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et ceux de la loi n° 2008-1187 du 14 novembre 2008 relative au statut des témoins devant les commissions d'enquête parlementaires

Le compte rendu intégral est publié au journal officiel daté du lendemain de la séance (sauf le dimanche). Il est composé de deux fascicules : les débats figurent dans le fascicule blanc, le texte des articles, des amendements ainsi que des annexes est reproduit dans le fascicule bleu.

ARTICLES		OBJET	DATE de discussion à l'Assemblée nationale	Journal officiel des Débats AN Numéro de la page	ARTICLES de la loi
Texte initial	Additionnels				
Article unique		Exclusion des actions en diffamation, injure ou outrage pour les propos tenus devant une commission d'enquête par une personne tenue de déposer	Première lecture 3 avril 2008 Deuxième lecture 4 novembre 2008	1198 6888	1er
	2 (Sénat)	Coordination des dispositifs de l'ordonnance du 17 novembre 1958 et de la loi du 9 juillet 1881	Deuxième lecture 4 novembre 2008	6889	2

Assemblée nationale - Service des Archives et de la Recherche historique parlementaire